

Conservatoire municipal - CRC

Discipline	Commune									Hors-commune		
	Enfants									Adultes	Enfants	Adultes
	Tranches de Quotient Familial											
	A	B	C	D	E	F	G	H	I			
Eveil Musique et Danse	202,37 €	215,86 €	229,35 €	242,84 €	256,33 €	269,82 €	283,31 €	296,80 €	310,29 €		500,59 €	
Ateliers "découverte" - Instrument - Chant lyrique	296,01 €	315,74 €	335,48 €	355,21 €	374,95 €	394,68 €	414,41 €	434,15 €	453,88 €	486,09 €	699,05 €	900,94 €
Filière voix (Chœur d'enfants / Chœur de jeunes)	296,01 €	315,74 €	335,48 €	355,21 €	374,95 €	394,68 €	414,41 €	434,15 €	453,88 €		699,05 €	
Danse	312,60 €	333,44 €	354,28 €	375,12 €	395,96 €	416,80 €	437,64 €	458,48 €	479,32 €		721,17 €	
Art Dramatique	296,01 €	315,74 €	335,48 €	355,21 €	374,95 €	394,68 €	414,41 €	434,15 €	453,88 €	486,09 €	500,59 €	567,50 €
Chœur d'adultes										176,15 €		176,15 €
Ateliers (musique, danse)	147,17 €	156,98 €	166,80 €	176,61 €	186,42 €	196,23 €	206,04 €	215,85 €	225,66 €	243,05 €	364,58 €	452,65 €
Atelier Handicap	48,50 €	51,73 €	54,96 €	58,19 €	61,43 €	64,66 €	67,89 €	71,13 €	74,36 €		120,40 €	
Chorale (seule) / Orchestre (seul)	48,50 €	51,73 €	54,96 €	58,19 €	61,43 €	64,66 €	67,89 €	71,13 €	74,36 €	61,32 €	72,47 €	72,47 €
Direction de chœurs										243,05 €		243,05 €
Formation Musicale (seule)	202,37 €	215,86 €	229,35 €	242,84 €	256,33 €	269,82 €	283,31 €	296,80 €	310,29 €	384,64 €	500,59 €	753,68 €
Musique de chambre (seule)	92,82 €	99,01 €	105,20 €	111,38 €	117,57 €	123,76 €	129,95 €	136,14 €	142,32 €	137,13 €	217,41 €	235,24 €
Histoire de la Musique (seule)	92,82 €	99,01 €	105,20 €	111,38 €	117,57 €	123,76 €	129,95 €	136,14 €	142,32 €	137,13 €	217,41 €	235,24 €
Discipline supplémentaire	202,37 €	215,86 €	229,35 €	242,84 €	256,33 €	269,82 €	283,31 €	296,80 €	310,29 €	384,64 €	500,59 €	753,68 €

- Le tarif « enfants » concerne les élèves mineurs et les étudiants de moins de 26 ans.
- Les termes solfège et formation musicale recouvrent la même discipline.
- Le tarif « discipline supplémentaire » est appliqué aux élèves de danse qui pratiquent en plus un instrument ainsi qu'aux élèves pratiquant un deuxième instrument.
- Pour l'ensemble des disciplines (exceptée la Danse sans formation musicale), un supplément pour les photocopies de 3,86 € sera perçu pour chaque élève. Cette somme sera reversée par la Ville à la Société des Editeurs de Musique.
- Les droits d'inscription sont perçus au moment de l'inscription. Ils peuvent faire l'objet d'un paiement échelonné sur trois mois (15 septembre, 15 octobre et 15 novembre).
- A partir du 3ème enfant d'une même famille, la gratuité est appliquée sur le cursus le moins onéreux et uniquement sur la discipline principale.
- Les droits d'inscription sont dus pour l'année scolaire entière. Toutefois, si un élève pour des raisons majeures (déménagement, maladie, difficultés financières de la famille) dûment constatées, ne peut plus participer aux activités du Conservatoire, le remboursement des droits d'inscription sera effectué au prorata de la période de fréquentation du Conservatoire.